

Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2018 - n°63

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h

Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

 **Du 23 juillet au 4 août, et du 20 août au 31 août, la mairie sera ouverte les après-midis seulement.**

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Karine PACHAUD,
Nicole BERGER, Frédéric LEMARCHAND,

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD

reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription :

DJEBARRI Jean-Baptiste - Tél. : 05 55 70 68 92
jean-baptiste.djebbari@assemblee-nationale.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h - Tél. 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61

 **Du 23 juillet au 4 août, et du 20 août au 31 août, la bibliothèque sera fermée.**

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanche et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. 05 55 00 50 03

Accueil de loisirs

Foyer Rural

Espace Denis Dussoubs - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 11 18 - www.foyer-rural-saint-leonard.fr

ALSH Briance-Roselle

87260 Saint-Hilaire-Bonneval
05 55 48 98 50 - <http://www.brianceroselle.fr>

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 02 76

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^e lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le mercredi de 15h30 à 19h

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.

Tél. 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnobl.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. 05 55 00 46 64

HORAIRES SAINT-PAUL

	Lundi - Mardi	10h-12h
HEURES D'ÉTÉ : Du 2 mai au 30 septembre	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-19h
	Samedi	10h-12h 14h-18h
	Lundi - Mardi	10h-12h
HEURES D'HIVER : Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h30
	Samedi	10h-12h 14h-17h30
	Lundi - Mardi	10h-12h

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :

19, rue Cruveilhier - 87031 Limoges Cedex

Tél. 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnobl.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnobl.fr

Espace Aqua'Noblac :

Tél. 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblac@ccnobl.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnobl.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard

Tél. 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnobl.fr

Site internet : www.tourisme-noblac.fr

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :

Joan VANSTEENE - Tél. 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblac : Chef de centre :

Stéphane PARENTEAU - Tél. 05 55 56 22 44

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 9

Travaux

p. 10 à 11

Environnement

p. 11

Adressage

p. 13

La natation à l'école

p. 13

La vie de la commune

p. 14 à 19

Les Commémorations

p. 20

La Tisane

p. 20

Agenda 2nd semestre

p. 21

Divers

p. 22

Histoire

p. 23

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2018 - n°63

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Malgré une baisse des recettes et une hausse des dépenses, le budget 2018, qui vous est présenté dans ce bulletin, laisse apparaître des finances saines. Les dotations de l'Etat continuent à diminuer, même si cette année, la baisse a été moindre. Se pose maintenant la question de la taxe d'habitation, et plus précisément des recettes de la commune qui y sont liées.

Face à l'incertitude de l'avenir de ces deux principales ressources pour toutes les communes, nous ne pouvons qu'être inquiets.

L'investissement, c'est le moteur de la dynamique. Toute réalisation nécessite une course aux aides et aux subventions. Et certaines tardent à venir, soumettant la trésorerie à un équilibre précaire.

Malgré cela, nous avons pu bâtir notre budget sans augmenter les impôts locaux, à l'heure où la Communauté de Communes appliquait une hausse de 5 %.

Nous poursuivons nos efforts d'économies sur le fonctionnement, notamment sur la consommation d'énergie, afin de pouvoir continuer à investir pour des équipements collectifs de qualité.

L'ODHAC a déposé le permis de construire des logements adaptés à la vieillesse et au handicap, il a été validé, les appels d'offres vont se faire dès la rentrée. Rappelons combien ces logements répondent à un besoin de la population vieillissante de nos hameaux.

Avec l'appui de la Chambre des Métiers, et avec les membres de l'association « Les viandes de chez nous », nous avons reçu des porteurs de projet pour la boucherie. Si un tel projet ne peut aboutir en quelques mois, il fait son petit bonhomme de chemin.

2018, c'est aussi le 30^e anniversaire de notre Salle des Fêtes, investissement structurant, tant décrié à l'époque, mais qui s'est avéré finalement comme un outil plutôt visionnaire, qui a permis à Saint-Paul de se distinguer en accueillant ou organisant des événements d'importance. C'est grâce à cela que nous pouvons notamment être une des communes d'accueil du tout nouveau festival « opération opérette » à la fin du mois d'août.

Voilà pourquoi nous allons nous efforcer de rester optimistes, et de continuer à essayer de préserver et d'améliorer notre cadre de vie à tous !

Pour terminer, je tiens à féliciter nos nouveaux bacheliers, et tous ceux qui ont réussi leurs examens cette année, et je vous souhaite à tous de passer un bel été.

Josiane Rouchut

Claude GOURINEL

« On dit que dans les couples, pour que ça dure, il faut du 50-50. Dans le nôtre, c'était plutôt 60 % pour ma femme » raconte Claude avec émotion. « Nous nous étions toujours connus, nés à Eymoutiers la même année, puis à Doms où nous avons grandi ».

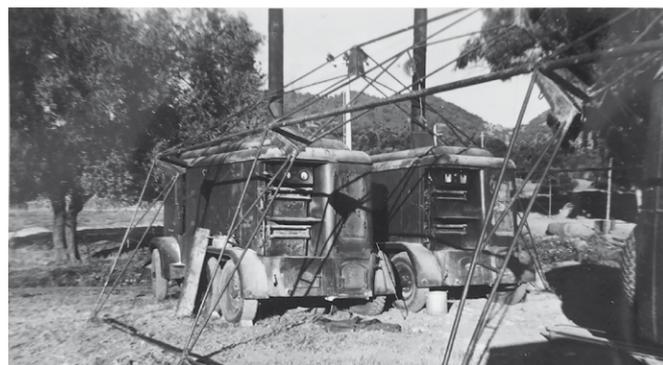
Claude avait perdu sa mère quelques jours après sa naissance, « une plaie jamais cicatrisée et c'est avec la naissance de nos trois enfants que j'ai découvert le rôle d'une mère ». Élevé par ses grands-parents puis vivant avec son père, le jeune Claude découvre la boulangerie avec les enfants du boulanger de Doms chez qui il passe ses jeudis. « C'est là que j'ai attrapé le virus... ». Après, c'est l'apprentissage puis le service militaire comme boulanger en Algérie en 1959-60. « Ça canardait assez souvent à l'époque, et il fallait se cacher derrière les eucalyptus du camp en attendant que l'artillerie n'intervienne. On avait des fours à pain mobiles qui fonctionnaient à l'essence... valait mieux faire gaffe... ! ».

Après avoir travaillé dans une boulangerie à Verneuil, c'est en 1965 que le couple reprend l'ancienne Boulangerie Gilles, rue du 11 novembre à Saint-Paul : « On a commencé modestement, nous n'avions pas de gros moyens derrière nous ».

Le pain a une symbolique évidente en plus d'être la base de l'alimentation d'autrefois, principalement à la campagne. Le boulanger a alors une dimension sociale importante dans les villages en plus d'être un métier très longtemps sous haute surveillance : « Jusqu'en 1976, le prix du pain était fixé par décret ministériel... », se souvient Claude.



Claude à l'œuvre dans le fournil



Les fours à pains mobiles de l'armée française en Algérie

Le métier exigeait une présence quasi permanente et de bonnes journées. « Je me levais vers minuit pour préparer le pain, puis lorsque ma femme partait en tournée, je tenais le magasin. Parfois, il m'arrivait de dormir sur la table. On savait que le métier était usant et qu'il était parfois difficile de se réhabituer aux horaires de tout le monde. A ma retraite, je ne pouvais plus marcher... ». Les tournées étaient nombreuses et sillonnaient les campagnes alentours. « Lorsqu'il y avait des fêtes ou des événements tels que des tournois de foot le dimanche - et c'était souvent à l'époque - il ne fallait pas compter ses heures... ! ». C'est ainsi qu'il ouvre désormais le dimanche matin et ferme le lundi.

« Au début je me servais de l'eau du puits directement présent dans le fournil, où l'eau était toujours fraîche. Puis dans les années 70, j'ai changé de four pour un four à vapeur fonctionnant à l'électricité ou au bois, ce qui m'a permis de faire du pain même lors de la grande panne électrique nationale de fin 78. »

Pourtant l'affaire se développe bien et la notoriété s'accroît. Ainsi, lorsque les Gourinel décident de réduire certaines tournées où d'autres boulangers sont apparus, ce sont les clients qui suivent le pain et viennent à Saint-Paul. « Nous n'étions pas ambitieux, nous n'avions pas la folie des grandeurs, nous voulions juste créer une affaire qui marche bien » résume-t-il.

En fait, la notoriété dépassera largement les limites du canton puisque c'est une cliente éphémère, de passage à Saint-Paul, qui lui apprend un jour que sa boulangerie figure dans le Guide PetitRenaud.

En 1997, l'heure de la retraite a sonné. « C'était le 30 août » se souvient Claude avec émotion, « il devait rester 2 ou 3 pains en rayon. On se regardait et aucun de nous deux ne voulait fermer la porte, car nous savions que nous ne rouvririons pas... ».

À la mémoire de Nicole Gourinel.

Boulangerie Claude Gourinel

Au préfet de région qui avait fait le détour pour comprendre le secret du pain de Claude Gourinel, ce dernier répondit naturellement « qu'au commencement était la fabrication au levain ». Cette évidence, notre homme la met quotidiennement en pratique. Ici pas d'effets spéciaux avec des préparations fantaisies pour Parisiens chichiteux ; on se trouve au royaume du gros pain et du pain tourné, véritables modèles de croûte.

Guide Le PetitRenaud des bonnes maisons 97/98. Hachette Édition.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets communal, assainissement et lotissement « du bourg » sont en conformité avec les comptes de gestion de Madame la Trésorière.

Comptes Administratifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	779 077,20 €	906 383,01 €	540 229,74 €	410 687,51 €
Budget Assainissement	42 856,32 €	45 401,28 €	23 463,57 €	19 625,78 €
Budget Lotissement du Bourg	89 257,83 €	89 257,83 €	84 257,83 €	89 257,83 €

Le résultat d'exploitation du budget communal s'élève à 127 305,81 € et sera affecté lors du vote du budget.

Le résultat d'exploitation du budget assainissement s'élève à 2 544,96 €. C'est le dernier compte administratif du budget assainissement, vu que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes de Noblat au 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cf. tableau page 8.

Adopté à l'unanimité

ADHÉSION À ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

La société ENVIRONNEMENT NUMERIQUE propose la fourniture et la maintenance de deux logiciels, qui fournissent des données alphanumériques fiscales, foncières et cartographiques mises à jour très régulièrement. Toutes les communes de la communauté de communes sont abonnées depuis plusieurs années, et sont pleinement satisfaites des ressources apportées par cet outil. Le coût de l'abonnement annuel s'élève à 350 € HT.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT DE BAIL ENTRE LA COMMUNE ET FREE MOBILE

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) demande aux opérateurs mobiles de justifier le respect de leur obligation de déploiement du réseau 3G et 4G.

L'opérateur Free s'est vu attribuer une liste de communes où il doit mettre en œuvre cette obligation de déploiement.

Saint-Paul fait partie de ces communes : Free propose l'implantation d'une antenne sur la commune, au lieu-dit La Redonde, à côté de l'antenne déjà existante de SFR. Il s'agit d'un pylône monotube, installé sur une parcelle communale de 50 m², pour laquelle Free s'acquittera d'un loyer annuel de 4 000 €. Le fonctionnement du relais devrait être opérationnel en octobre.

Adopté à l'unanimité

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE 2018

Information : le sondage (questionnaire anonyme) fait auprès des parents d'élèves fait ressortir que 66% d'entre eux se positionnent pour le maintien de la semaine de 4,5 jours. Les enseignants souhaitent également continuer à travailler sur neuf demi-journées. C'est également le souhait des élus. Il ne sera donc pas fait de demande de dérogation.

Le fonds de soutien (aide financière de l'État) pour les activités périscolaires étant reconduit pour 2018, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) seront maintenues.

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice 2017 dégage un excédent de fonctionnement de 127 305,81 €, auquel s'ajoutent les 90 000 € reportés l'an dernier. Il y a donc 217 305,81 € à affecter. Il est obligatoire de combler le déficit d'investissement, à hauteur de 36 529,70 €. Le reste est laissé en fonctionnement.

L'affectation du résultat d'exploitation 2017 est donc la suivante : 36 529,70 € à la section d'investissement et 180 776,11 € à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des présents (1 absente)

TAUX D'IMPOSITION

Maintien des taux actuels.

Taxe d'habitation : 14,07%

Foncier bâti : 18,85%

Foncier non bâti : 74,70%

Adopté à l'unanimité des présents

BUDGET COMMUNAL

Le budget principal s'équilibre à 1 023 393,11 € en section de fonctionnement et à 679 179,21 € en section d'investissement.

Municipalité

Section de fonctionnement :

Lignes de dépenses en augmentation :

- Achat des produits alimentaires pour la cantine : intégration de produits bio et locaux dans la confection des repas.
- Fournitures de voirie : nombreuses petites réparations suite aux dégradations dues aux intempéries.
- Entretien des terrains : sablage du terrain de foot qui n'a pas été réalisé depuis plusieurs années, et augmentation du coût de l'intervention du Relais Infos Services sur le cimetière car cette association subit la suppression des aides de l'Etat sur les contrats aidés.
- Entretien des bâtiments : travaux de mise aux normes électriques à réaliser, suite aux contrôles réalisés par DEKRA.
- Charges du personnel : nombreux changements d'échelon à venir cette année, et régularisation du temps de travail pour plusieurs agents : la régularisation des heures complémentaires entraîne une hausse des cotisations retraite.
- Fonds de péréquation des recettes : variations importantes d'une année sur l'autre ; calcul fait en prenant en compte les 3 dernières années. Le montant réel devrait être connu en juin.
- Subvention au budget lotissement du bourg : 20 000 € prévus cette année, au lieu des 5 000 € attribués depuis plusieurs années. L'exécution du programme de l'ODHAC ne se traduira pas par une vente effective, mais par un acte administratif stipulant la cession. Cela diminuera la participation financière de la commune (40 000 €) à la réalisation du programme, à hauteur de la valeur du terrain estimée par les services du Domaine (32 700 €). Il résulte qu'une part de terrains en stock ne sera pas vendue et qu'il faudra combler ce déficit. Il est préférable d'étaler ces charges sur plusieurs années.

Lignes de dépenses en diminution :

- Légère baisse des fournitures scolaires due à la baisse des effectifs.
- Les autres lignes budgétaires s'inscrivent dans la stabilité.

Les recettes s'inscrivent dans la stabilité.

Section d'investissement :

Les principales dépenses :

- Voirie communale : 105 000 € (travaux).
- Matériel services techniques : 30 000 €.

- Mise aux normes de l'éclairage public pour extinction partielle la nuit : 18 031 €.
- Éclairage public rue Georges Fourest : 9 167 € (maintien des points lumineux).
- Aires de jeux : 12 000 €.
- Extension du columbarium : 12 000 €.
- Mise en accessibilité des bâtiments publics : 6 000 €.
- Escalier du Métayer : 4 000 €.
- Plantations : 1 500 €.
- Mobilier école : 1 000 €.
- Remboursement du capital des emprunts : 260 480 € (remboursement en début d'année de l'emprunt de 200 000 € pour le financement de la TVA des travaux du restaurant scolaire).
- Hors programme : 35 435 €.

Les principales recettes :

- Restaurant scolaire : 175 939 € : subventions Europe, Région et Conseil Départemental (Agenda 21).
- Subventions du Conseil Départemental : 52 397 € (accessibilité des bâtiments, voirie, aire de jeux et éclairage).
- Affectation du résultat 2017 : 36 529 €.
- FCTVA : 237 682 €.
- Virement de la section de fonctionnement : 160 776 €.

Vote : 12 pour et 2 abstentions

BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG

Le budget lotissement du bourg s'équilibre à **84 258 €** en fonctionnement et à **148 515 €** en investissement. Subvention de 20 000 € du budget communal pour commencer à combler le déficit.

Vote : 12 pour et 2 abstentions

DEMANDES DE SUBVENTIONS CTD

- Modification de la demande de subvention GRVC au vu des intempéries de l'hiver : abandon de la restauration de la route de Lavaud et rajout de la voie du Chambord et la rue du Stade en priorité. Montant total des travaux : 88 180 € HT.
 - Rue du stade pour un montant de 46 740 € HT.
 - Chemin de la Source pour un montant de 3 480 € HT.
 - Parking en face du SPAR pour un montant de 2 500 € HT.
 - La Boucole pour un montant de 1 810 € HT.
 - Chambord pour un montant de 8 370 € HT.
 - Route de La Petite Gardelle pour un montant de 25 280 € HT.

Municipalité

- Deux nouvelles demandes :
 - Travaux préparatoires voirie : La voie communale n°14 (La Vergnolle) nécessite des travaux de remise en état (enrobé dense à froid) pour un montant de 13 400 € HT.
 - Extension du columbarium : la quasi-totalité des espaces disponibles a été vendue. Ajout de 14 cases supplémentaires, identiques à celles déjà existantes afin de préserver l'harmonie de l'ensemble. Coût 9 263€ HT.

Adopté à l'unanimité des présents

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – MODIFICATION DES STATUTS

La Communauté de communes de Noblat souhaite adhérer à La Fondation du Patrimoine et à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en lieu et place des communes.

Il est pour cela nécessaire de modifier les statuts, afin que le conseil communautaire puisse décider d'adhérer à des organismes extérieurs sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'accord des communes membres. Les cotisations habituellement payées par la commune seront répercutées par la ComCom au niveau des charges transférées, à un coût moindre.

Adopté à l'unanimité

COTISATION SIPRAD

Pour l'année 2018, la cotisation au Syndicat Intercommunal de Portage des Repas à Domicile s'élève à 394,20 € : 0,30 € x 1314 habitants (population DGF).

Adopté à l'unanimité

GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2018 le 20 avril. 5 plis ont été enregistrés. L'ouverture des plis a été réalisée le jeudi 17 mai 2018 par la commission voirie. L'entreprise retenue est l'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 82 050,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion et l'organisation des transports scolaires sont devenues compétence régionale. Une nouvelle convention va donc être signée avec la Région, qui prévoit

entre autres le maintien des tarifs actuellement en vigueur soit :

Si l'enfant réside à plus de 3 kilomètres de son établissement scolaire de rattachement, le coût de la participation familiale est de 65,00 € pour le 1^{er} enfant transporté, 32,50 € à partir du second enfant. Gratuité pour chaque enfant transporté sous condition de ressources.

Si l'enfant réside à moins de 3 kilomètres de l'établissement scolaire de rattachement, coût de 120,00 €. Si l'enfant fréquente un autre établissement que celui de sa zone de proximité, participation de 250,00 €.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- PETR Monts et Barrages : La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'utilisation de produits issus des circuits courts dans la restauration collective. L'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique sera favorisé. Une réunion de travail a déjà eu lieu avec la cantinière.

- Adressage : Toutes les rues sont identifiées. Les habitants seront conviés à une réunion pour donner leur avis, leurs idées, et échanger... pour les nommer définitivement. Il reste à réaliser leur numérotation.

Est-ce bien utile... de vous le rappeler !

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la vitesse maximale autorisée est passée de 90 km/h à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central.

Nos 43 kms de routes communales, dont la plupart ne dépasse pas 3 m de large, en font partie !

Les vitesses maximales autorisées par les dispositions du Code de la route, ne dispensent en aucun cas le conducteur, comme avant, de rester constamment maître de sa vitesse, et de réduire celle-ci en fonction des situations rencontrées. C est le cas de la traversée des lieux-dits et hameaux, dans des sections de route étroites ou encombrées et bordées d'habitations.



Municipalité

Budget primitif 2018

Le budget primitif est voté tous les ans au 1^{er} trimestre : il prévoit les dépenses et les recettes pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, et il autorise le maire à effectuer les opérations qui y sont inscrites.**

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Section de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts.

Cette année, nous avons une hausse sur le chapitre « charges de personnel ».

Les personnes employées à l'école et au ménage des bâtiments municipaux faisaient depuis plusieurs années un certain nombre d'heures complémentaires, ou supplémentaires. Le principe de ces heures est qu'elles doivent être occasionnelles, et effectuées en cas de besoin ponctuel.

Là, elles étaient récurrentes chaque mois, ce qui n'est pas acceptable. Il a donc été décidé d'intégrer ces heures dans le temps de travail des agents, afin de se mettre en conformité avec le droit du travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le temps de travail de certains agents a donc été augmenté (il correspond en fait au temps réellement travaillé depuis des années) ; toute heure effectuée donne maintenant lieu à cotisation, notamment pour la retraite, aussi bien de la part de l'agent que de celle de la collectivité.

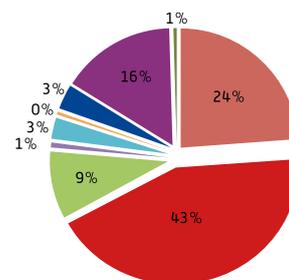
Il s'ensuit certes une hausse de ce chapitre, mais surtout une moindre précarité du statut des agents concernés.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 023 393,11 €.

Nous avons fait un virement vers la section d'investissement de 160 776,11 €.

Pour équilibrer le budget de fonctionnement, nous avons alimenté la ligne 022 « dépenses imprévues » à hauteur de 35 077,60 €.

DÉPENSES		
Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	243 950,00 €
012	Charges de personnel	442 249,00 €
014	Atténuation de produits (FNPRIC)	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 418,00 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	30 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 270,00 €
022	Dépenses imprévues	35 077,60 €
023	Virement à la section d'investissement	160 776,11 €
040	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	4 652,40 €
TOTAL		1 023 393,11 €

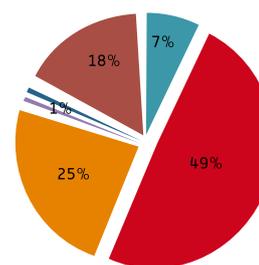


■ Charges à caractère général
 ■ Charges de personnel
 ■ Atténuation de produits
 ■ Autres charges de gestion courante
 ■ Charges financières
 ■ Dépenses imprévues
 ■ Charges exceptionnelles
 ■ Opérations d'ordre
 ■ Virement à la section d'investissement

RECETTES

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes qui composent les recettes de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Montant
70	Produits des services du domaine (cantine, garderie, transport...)	74 850,00 €
73	Impôts et taxes	503 896,00 €
74	Dotations, subventions et participations	254 021,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
013	Atténuation des charges	20,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	6 820,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	180 776,11 €
TOTAL		1 023 393,11 €



■ Produits des services du domaine
 ■ Impôts et taxes
 ■ Dotations et participations
 ■ Autres produits de gestion courante
 ■ Atténuation des charges
 ■ Produits financiers

Municipalité

Section d'Investissement

LES DÉPENSES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES A RÉALISER 2017		
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	1 754,00 €
BUDGET PRIMITIF 2018		
16	Emprunts (remboursement du capital)	269 480,00 €
21	Plantations	1 500,00 €
	Aire de jeux	12 000,00 €
	Escalier : lotissement du Métayer	4 000,00 €
	Extension du columbarium avec ajout de 14 cases	12 000,00 €
	Accessibilité bâtiments (rambarde + 2 places Personne à Mobilité Réduite)	6 000,00 €
	Honoraires ATEC 2017 : assistance à maîtrise d'ouvrage voirie	1 980,00 €
	Honoraires ATEC 2018 : assistance à maîtrise d'ouvrage voirie	2 016,00 €
	Voirie	105 000,00 €
	Extinction éclairage public	18 031,00 €
	Éclairage public rue Georges Fourest	9 167,00 €
	Mobilier école	1 000,00 €
	Tondeuse + matériel divers	30 000,00 €
	Hors programme	35 437,51 €
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	2 404,00 €
041	Intégration étude bassin de décantation	876,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	166 533,70 €
TOTAL DÉPENSES		679 179,21 €

LES RECETTES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES A RÉALISER 2017		
13	Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) : réhabilitation	53 856,00 €
	Subvention Conseil Régional : construction restaurant scolaire	73 255,00 €
BUDGET PRIMITIF 2018		
10	Couverture du besoin de financement section investissement	36 529,70 €
	Fonds Compensation de la TVA (FCTVA)	237 682,00 €
	Taxe Locale d'Équipement	1 100,00 €
13	Sub. via les Contrats Territoriaux Départementaux : Aire de jeux	3 825,00 €
	Sub. via les Contrats Territoriaux Départementaux : Accessibilité bâtiments	2 280,00 €
	Sub. via les Contrats Territoriaux Départementaux : Extinction éclairage public	4 802,00 €
	Solde sub. Département Grosses Réparations de la Voirie (GRVC 2017)	6 490,00 €
	Subvention Département Grosses Réparations de la Voirie 2018	35 000,00 €
	Subvention Département Bonus Agenda 21	48 828,00 €
	Subvention Syndicat Énergies Haute-Vienne : Extinction éclairage public	1 309,00 €
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	4 158,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	160 776,11 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	3 760,00 €
040	Amortissements étude	275,40 €
	Amortissements travaux ilot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
041	Intégration étude bassin de décantation	876,00 €
TOTAL RECETTES		679 179,21 €

Les subventions AUX associations

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
Associations communales	
AAPPMA La Roselle	150,00 €
ACCA de Saint-Paul	150,00 €
À Fleur de Pierre	150,00 €
Amicale Saint-Louis	150,00 €
Association des commerçants de Saint-Paul	150,00 €
La Marelle	300,00 €
Le Patch Paulois	150,00 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150,00 €
Parar lo lop	150,00 €
Saint-Paul Ânes	150,00 €
Saint-Paul Ânes (subvention pour l'organisation de la fête de l'Âne)	3 000,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
Associations à caractère social	
FNATH	60,00 €
Secours populaire	200,00 €
Associations hors commune	
AFMD	60,00 €
FCL Feytiat (organisation de la N3L)	300,00 €
Foot Sud 87	300,00 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150,00 €
FNACA	150,00 €
GVA Pierre-Buffière	150,00 €
GVA Féminin	150,00 €
Syndicat d'élevage	150,00 €
Adhésions à des organismes (montant de la cotisation forfaitaire ou calculée au prorata du nombre d'habitants)	
Association des maires ruraux	56,00 €
Association des maires et élus de la Haute-Vienne	304,50 €
APMAC	100,00 €
SPA	796,32 €
Subventions voyages des collégiens	
Collèges Fernand Lagrange Pierre-Buffière et Bernard Palissy	640,00 €



Voirie

Première étape du programme de voirie, les travaux d'élagage se sont déroulés au printemps sur les routes des Rouchilloux au Queyraud, de la Tuilerie d'Arfeuille à la Grande Gardelle, du Puyfraud.



La réfection de la rue du Stade a débuté, elle va se réaliser sur l'été.

Suivront les travaux sur le chemin du Chambord, la route de la Petite Gardelle, et les autres travaux inscrits au programme : parking de la rue des Erables, parking école et chemin de la Source.

Pour le programme annuel d'entretien (point à temps), c'est l'entreprise Pijassou qui fera les travaux, qui concerneront la route du Métayer, la Vergnolle jusqu'à Bosviger.

Achat tondeuse



Après 20 ans de bons et loyaux services, il a fallu procéder au remplacement de la tondeuse. Le nouveau tracteur-tondeuse est en service depuis fin mai. L'ancien matériel a été repris.

Église sacristie

Des travaux de peinture ont été réalisés en régie à la sacristie, à l'occasion de la visite de Mgr Bozo, évêque de Limoges.



Réfection logement Poste



Suite au départ de la locataire, des travaux de rafraîchissement ont été réalisés pour la plupart en régie, avant la relocation.

Sablage terrain de foot



Les employés municipaux, avec du matériel loué auprès de la commune d'Aureil, ont procédé au sablage du terrain de football. L'effet attendu est de permettre un meilleur enracinement, un meilleur drainage et une amélioration de la perméabilité.

Aire de jeux



Suite à la non-conformité avérée par le bureau de contrôle, de nouveaux espaces de jeux vont être aménagés : les jeux qui peuvent l'être seront réparés, et de nouveaux ont été achetés. Les travaux de terrassement des nouvelles aires sont faits en régie.

Travaux

RIS

La première intervention du Relais Info Services (RIS) pour l'entretien du cimetière a eu lieu sur trois jours début mai. La deuxième campagne aura lieu fin juillet. La commune a fait le choix depuis 2014 de travailler avec ce chantier d'insertion, et a décidé de continuer cette collaboration, malgré l'augmentation du coût de la prestation cette année, suite à la décision de l'Etat de ne plus subventionner les contrats aidés.



Extinction éclairage public

Depuis le 25 mai, 160 points lumineux sur les 229 que compte la commune, s'éteignent de 23h30 à 5h30, ceci afin de diminuer l'émission lumineuse nocturne et la consommation d'énergie. Pour les 70 points restants, dans le centre bourg, il est prévu l'installation par le SEHV d'un matériel adapté permettant une extinction programmable, afin de moduler les horaires d'extinction dans cette zone, notamment les week-ends, autour de la salle des Fêtes et de la place des Platanes. Cette installation sera opérationnelle à partir du mois de septembre.

École

L'aménagement du parking de l'école se fera cet été. Le parking a été élargi, et chaque place sera équipée de butées, afin de réserver un nouvel espace sécurisé aux piétons dans l'espace nouvellement créé entre les emplacements des voitures et le terrain de sport.

Le chemin de la Source bénéficiera aussi d'un nouveau revêtement.

Le projet d'aménagement de la cour du haut, élaboré en concertation avec les enfants et les enseignants, est en cours de finalisation. Les enfants pourront retrouver un terrain de basket (disparu lors de la construction du bâtiment des primaires en 2008), ils disposeront également d'un terrain de pétanque et d'une aire de détente, et des arbres seront plantés pour créer des espaces ombragés. En préalable à cette réalisation, une étude technique complémentaire est en cours afin de gérer au mieux l'évacuation des eaux de ce nouvel espace.

Environnement

Toujours plus pour son environnement...

Le tri sélectif, s'il commence à bien s'ancrer dans la plupart des foyers - malgré encore quelques récalcitrants -, est parfois difficile à mettre en œuvre en balade.

Pour pallier cette difficulté, les agents communaux ont conçu des poubelles de tri : un bac pour le verre, un bac pour les déchets ménagers.

Destinés à être déplacés au gré des événements (courses, fêtes...), ils ont été installés notamment pour la fête de l'école, et ont trouvé pour l'été une place naturelle autour du plan d'eau, près des poubelles classiques.



Alors, en vacances ou en promenade, continuez à protéger notre environnement !

Assainissement



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement collectif est transférée à la Communauté de Communes.

La loi NOTRE prévoyait le transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif aux communautés de communes le 1^{er} janvier 2020.

Le conseil communautaire a décidé de transférer plus tôt cette compétence pour une raison toute pragmatique : conserver un nombre suffisant de compétences donnant droit à une Dotation Générale

Forfaitaire bonifiée, c'est à dire 100 000,00 € supplémentaires tous les ans, ce qui n'est pas une paille pour les finances de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, l'assainissement non collectif dépend déjà de la communauté de communes (SPANC) et il ne paraissait pas absurde de gérer les réseaux d'assainissement à un échelon supérieur tant les disparités sont importantes entre communes, les soucis environnementaux variables, et les coûts élevés.

Il devenait en outre absurde de prévoir des travaux locaux et donc des études sur le réseau, sachant que la Communauté de Communes referait exactement les mêmes à très courte échéance. L'intérêt de la mutualisation étant de ne pas de facturer deux fois les mêmes études.

En début de mandat, et comme annoncé dans notre programme, un certain nombre de recherches et de diagnostics pratiqués en interne avaient été effectués, afin d'équiper des hameaux d'assainissement collectif. Avec ensuite le transfert annoncé de cette compétence, et le lancement d'une étude diagnostique à l'échelle de la communauté de communes, nos démarches faisaient doublon.

Concernant le réseau de Saint-Paul, la bonne nouvelle est que la station d'épuration fonctionne plutôt bien ; la mauvaise est qu'elle accueille des eaux claires qui n'ont rien à y faire et peuvent à terme en altérer le fonctionnement. Le réseau qui la dessert est pour l'essentiel à reprendre ou à créer. Les réseaux sont censés être séparatifs, c'est à dire séparant les eaux de pluie à évacuer, et les eaux usées à traiter en station.

Certains petits tronçons séparatifs existent, mais ils atterrissent tous dans un branchement principal (en gros le long de l'avenue de Limoges), qui lui, n'est pas séparatif, et date des années 60.

On remélange donc ce qu'on a parfois séparé, avant de l'envoyer avec des pompes de relevage vers la station qui doit traiter des volumes qui n'ont rien à y faire. Et quand les volumes augmentent (orages...), ce sont les pompes de relevage qui en font les frais, en pompant ce qu'elles ne devraient pas pomper... Un peu l'histoire des Shadoks... !

Les grosses canalisations en séparatif dans le bourg sont donc à créer et le coût des travaux très élevés. C'est un peu le coup du bilan qui se voit : en surface c'est très joli, mais lorsque l'on soulève le tapis, c'est plus inquiétant...

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2018 : la création du SPAC

Au 1^{er} janvier 2018 a donc été créé à l'échelle de la Communauté de communes le SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif).

Les personnels des communes continuent à assurer les missions qui étaient les leurs, notamment au niveau de la maintenance des ouvrages (pompes, station...) ; ce temps de travail étant pris en compte par le budget communautaire.

Un personnel assure la gestion administrative au siège de la Communauté de Communes.

La redevance d'assainissement est identique à celle des communes pour l'année 2018, selon une délibération du Conseil Communautaire.

Les communes avaient des montants de taxe de raccordement très variés, certaines appliquaient une PFAC (Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif), d'autres pas. Le Conseil Communautaire a délibéré sur une taxe de 750 € HT pour un raccordement de 5 mètres linéaires maximum, avec 75 € HT pour tout mètre linéaire supplémentaire. Pour chaque branchement neuf, est appliquée une PFAC de 1250 € net.

Les branchements propres sont construits sous maîtrise d'ouvrage et aux frais de la Comcom.

Pour toute demande de branchement, ou pour tout renseignement, s'adresser à la ComCom :

Géraldine BROUILLET tous les jours de 13h30 à 17h au **05 19 09 00 16** ou **spac@ccnobl.fr**



Adressage

Depuis plusieurs mois maintenant, un groupe d'élus travaille sur l'adressage sur la commune de SAINT-PAUL.

Qu'est-ce que l'adressage et à quoi sert-il ?

L'adressage consiste à nommer les voies communales et départementales qui traversent notre commune, et à attribuer un numéro aux habitations et bâtiments afin de permettre une localisation plus facile et plus rapide.

Il permet :

- une efficacité optimale pour l'acheminement du courrier et des colis ;
- une optimisation des services tels que les services à la personne, le déploiement des réseaux (eau, électricité, fibre, etc.)... ;
- et surtout une rapidité d'intervention pour les secours en cas d'accident ou de sinistre.

Pour ce faire, les élus ont procédé de la façon suivante : soit en se rendant sur place, afin de trouver un signe distinctif permettant de donner un nom particulier, soit en faisant appel à leurs connaissances historiques et/ou anecdotes. Parfois, les habitants que nous avons rencontrés nous ont aidés.

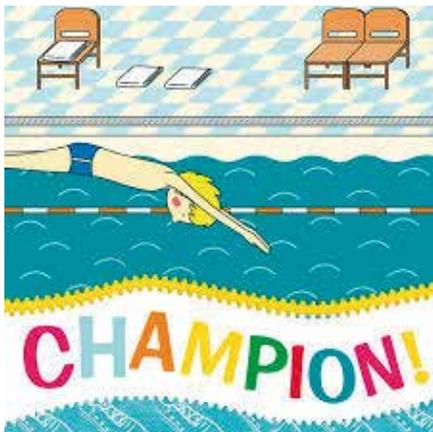
C'est pour cela que nous faisons appel à vous et vous convions à venir nous faire part de vos suggestions, et échanger vos idées lors de deux permanences qui se tiendront à la mairie les samedis 4 et 11 août de 10h à 12h en présence de Madame le Maire et des élus en charge du dossier.

Si vous ne pouvez pas vous rendre disponible à l'une de ces deux dates, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions pour la dénomination de votre rue ou route par mail ou par téléphone au secrétariat de la Mairie.

L'étape suivante sera l'attribution d'un numéro à chaque habitation.



La Natation à l'école



Les élèves de l'école de Saint-Paul bénéficient d'un module d'apprentissage de la natation. Tous les ans, quatre classes vont pendant 10 semaines à l'Aquanoblat.

Le coût du transport, des entrées et de la mise à disposition d'un maître-nageur est pris en charge par la Communauté de Communes. Mais il est nécessaire que les enfants soient encadrés par un nombre réglementaire d'adultes : les enseignants bien sûr, mais cela ne suffit pas, il faut également des accompagnateurs agréés.

Tout adulte, **parent ou autre**, peut passer son agrément : cela consiste en une formation d'environ 3h comprenant une partie théorique (réglementation, rôle de l'adulte, sécurité des élèves, et bases d'une progression dans l'apprentissage de "savoir nager"), et une partie pratique (test vérifiant l'aisance dans l'eau avec un parcours de 25

m en nage libre après départ du bord (sauté ou plongé) et la recherche d'un objet immergé à environ 2 m de profondeur, découverte de quelques situations proposées aux élèves et de situations spécifiques à l'adaptation au milieu aquatique).

Si il n'y a pas suffisamment d'accompagnateurs, les enfants ne pourront tout simplement pas se rendre à la piscine !

Plusieurs sessions de passages d'agrément sont organisées ; les premières auront lieu le vendredi 7 Septembre à la piscine de Beaublanc à Limoges, et le vendredi 14 septembre à l'Aqua-Noblat de Saint-Léonard à 14h. Il y aura d'autres dates : pour les connaître, se rapprocher du directeur à la rentrée.

N'hésitez pas à vous mouiller pour nos enfants ! Si vous aimez l'eau et si vous avez un peu de disponibilité, merci de vous rapprocher de la mairie dès cet été, ou du directeur de l'école à la rentrée.

La Vie de la Commune

Quelques images du semestre écoulé

Soirée Parar lo lop : stage chant occitan, concert et bal



Parar lo lop consacre toujours le troisième samedi de janvier à la culture occitane. Cette année, c'est le chanteur Pèiro Boissière qui a animé ce week-end dédié au chant et à la danse traditionnels.

Repas élus/employés



C'est en début d'année que s'est déroulée la traditionnelle réunion entre les élus et les agents municipaux autour d'un **apéritif dinatoire aux Deux Cygnes**.

Vœux du Maire



Lors de la cérémonie des vœux, madame le Maire a présenté les réalisations de l'année et les projets en cours à une assistance nombreuse. Cette réception est toujours l'occasion pour la population de rencontrer et d'échanger avec les élus dans un cadre convivial et chaleureux.

Repas des aînés



Plus de **120 convives** avaient répondu à l'invitation des élus le dernier dimanche de janvier. Le repas – fort apprécié – avait été préparé par les Deux Cygnes, et chansons et danses ont prolongé ce moment de convivialité tard dans la journée.

La Vie de La Commune



Colis des aînés

Début février, les élus ont distribué le colis gourmand aux aînés de plus de 70 ans qui n'avaient pas participé au repas. Confectionné comme tous les ans par la commission du lien social avec des producteurs locaux, il a également été apporté aux résidents des maisons de retraites.

École de Musique : rencontres Saxo



Les **11^e rencontres régionales du saxophone** se sont achevées en soirée par un concert joué devant une salle comble le **3 février**.

ACCA : Troubadours de La Combade

Fidèles à leur réputation, les **Troubadours de La Combade**, invités par l'ACCA, ont attiré un public nombreux le **10 février**.



Pétanque Saint-Pauloise : soirée KaraoKé

Faute de pouvoir pratiquer son activité en extérieur en hiver, la Pétanque Saint-Pauloise a innové en proposant une animation à la Salle des Fêtes : **après-midi jeux de société et soirée karaoké le 24 février**.



La Vie de la Commune

Association des artisans et commerçants : soirée cabaret



Un bon repas, des chanteurs, des danseuses avec des plumes..., la recette fonctionne toujours ! La soirée organisée par l'Association des Artisans et Commerçants était animée cette année par la **compagnie Grains de Folie de Nersac le 3 mars**.

Journée Zéro Pesticide



Suite à l'interdiction depuis le 1^{er} janvier 2017 de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics, Limousin Nature Environnement, la FGDON et le PETR Monts et Barrages avaient organisé une journée de formation à l'intention des élus et agents communaux, sur la mise en place des bonnes pratiques : **informations, échanges de pratiques et démonstrations** de matériel ont ponctué cette journée, qui s'est déroulée à Saint-Paul, exemplaire en la matière depuis déjà une dizaine d'années.

Foot Sud 87 : loto

12	48	51	73	83
6	27	44	53	70
5	10	34	61	90

Toujours autant de monde pour le loto de Foot Sud 87 qui a eu lieu le **5 mai**.



École de Musique : Journée guitare électrique

Le **21 avril**, Noblat s'est « branché guitare » : manifestation annuelle avec conférence, expo, masterclass et concerts.

Le Bulletin de Saint-Paul N°63

Saint-Paul Gym : soirée



Après avoir obtenu le **label « qualité club sport santé » de la Fédération de GymVolontaire**, Saint-Paul Gym a clôturé la saison par une **soirée festive**, avec présentation d'évolutions des enfants et spectacle de danse moderne le **2 juin**.

La Vie de La Commune

Printemps culturel

Magic Tao



Petits et Grands se sont laissés envoûter par la magie de **Tao**.



Exposition photos



17 photographes de l'association Photolim ont investi la salle des associations pendant une semaine : portraits, nus, paysages, photos animalières, ... ont su séduire un public qui se fidélise au fil des ans...

Harpedge



Renaissance du **groupe Harpedge**, avec ce premier concert de leur nouvelle formation harmonicas, guitares et voix, avec Jean-Louis Tingaud, le « local de l'étape ».

Concert saxo



En partenariat avec l'école de musique, le concert de clôture des « Saxanoblat », avec **Digit Storming le 24 mars**.

La Vie de la Commune

Saint-Paul Ânes : Fête de L'Âne

Luc Pradel de retour avec ses toiles monumentales dans l'église, une vingtaine d'autres artistes locaux – émaux, aquarelles, sculptures, poèmes...



Un **atelier d'initiation pour les enfants**, animé par 4 des exposants...



Et en surprise au décrochage, **Agathe** (candidate de The voice l'an dernier) **à la guitare**...



Une belle édition 2018 pour l'**exposition artistique**...

Une centaine de marcheurs pour la **randonnée du samedi**, qui a bien profité du soleil, avant de se retrouver pour le goûter au four à pain.

Foyer Culturel laïque de Feytiat : N3L



Retour de la N3L le **2 juin** aussi après une année d'absence : **plus de 600 inscrits** sur l'ensemble des courses, et une arrivée joyeuse au sein de la fête foraine à Feytiat.

La Limousine André DUFRAISSE

Le **2 juin** était une journée vraiment placée sous le signe du sport, avec le passage de la course cycliste **La Limousine André Dufraisse**.



La Vie de La Commune

Concours de pétanque



Le **9 juin**, petits et grands se sont retrouvés pour un concours convivial et bon enfant. Tous ont maintenant pris l'habitude de ces rencontres régulières organisées par la Pétanque Saint-Pauloise.

École de Musique : Musiques Actuelles



Une belle conclusion pour l'année musicale, avec le **concert des musiques Actuelles** le **samedi 9 juin**.

Enseignants et élèves ont proposé comme tous les ans un spectacle de qualité.

À Fleur de Pierre : vide Grenier



C'est cette année l'association « À Fleur de Pierre » qui a repris l'organisation du vide-greniers. Après un printemps pluvieux, exposants et chaland ont profité d'une belle journée ensoleillée sur la place des Platanes.

APPMA : concours jeunes pêcheurs



Une vingtaine de jeunes pêcheurs se sont retrouvés le **23 juin** pour le traditionnel **concours** organisé par l'AAPPMA Briance-Roselle.

Remerciements à l'école



Comme tous les ans, la municipalité a invité à un pot convivial tous les acteurs intervenants à l'école, dans les activités périscolaires, l'accompagnement à la piscine, les études surveillées... Dans une courte allocution, madame le Maire revenait sur la confusion créée cette année au sein des communes par la possibilité de choisir l'organisation du temps scolaire. Elle se félicitait de l'unanimité à Saint-Paul (élus, parents, enseignants) pour maintenir un temps de classe réparti sur 4,5 jours, en rappelant que 5 matinées de classe sont bien plus propices aux apprentissages. La commune continuera à la rentrée à offrir des activités périscolaires de qualité, gratuites pour les familles et ce, grâce notamment aux associations et aux bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année.

La Marelle : fête de l'école



La brumisation était la bienvenue pour l'hydratation des preux chevaliers et gentes dames rassemblés sur le terrain de sport de l'école le **samedi 30 juin**.

Petits et Grands ont joué tout l'après-midi sur les différents stands proposés, avant de se restaurer autour du barbecue et de la buvette. La chaleur estivale a fait se prolonger tard dans la soirée cette fête superbement organisée par la Marelle.

Les Commémorations



19 mars



29 avril



8 mai



18 juin

La Tisane



La tisane fait place maintenant aux boissons fraîches, mais les échanges et les jeux sont toujours là ! Une pensée particulière pour Roger, Louis et Suzanne qui nous ont quittés.

Prochaines dates : 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Agenda 2nd semestre

21 juillet	Fête de l'été organisé par l'association "La Pétanque Saint-Pauloise" et "Les Jeunes Agriculteurs"
31 août	Électropérette par l'association « la Follembûche »
1 septembre	Concours de pétanque organisé par "La Pétanque Saint-Pauloise".
16 septembre	Vide-jardins organisé par l'association "À Fleur de Pierre".
13 octobre	Jour de la Nuit
10 novembre	Concours de belote Amicale Saint-Louis
11 novembre	Commémoration de la fin de la 1 ^{re} Guerre Mondiale
17 novembre	Loto de La Marelle
7 et 8 décembre	Téléthon
22 décembre	Fête de Noël de l'école

31 août : premier Festival de l'opérette à Saint-Paul



Créée en février 2017, l'association LA FOLLEMBÛCHE s'est fixé comme objectifs la défense et la promotion du théâtre musical sous toutes ses formes, dont bien évidemment l'opérette. Elle est implantée à Limoges et regroupe des professionnels et des passionnés du théâtre musical, qui ont choisi de créer en Haute-Vienne un festival d'opérette et de l'amener à rayonner dans toute la région.

*Festival "OPÉRATION OPÉRETTE"
du 25 août au 1^{er} septembre 2018*

C'est le nom de ce festival qui aura pour vocation de remettre ce genre léger et pétillant à sa juste place.

Les différents spectacles présentés : des opérettes, et plus largement du théâtre musical proposés afin de réhabiliter un genre souvent ringardisé. Ils seront joués dans plusieurs communes de la Haute-Vienne.

Saint-Paul accueillera le **vendredi 31 août ÉLECTROPÉRETTE** avec : Florence Kolski, Julie Lalande, Catherine Pourieux, Claude Gélébart et Aurélien Terrade.

Avec ses airs enlevés, ses mélodies qui s'imposent facilement à l'oreille du public, l'opérette a intéressé nombre de grands musiciens. Alors pourquoi aujourd'hui ne se prêterait-elle pas volontiers aux remix les plus ébouriffants des compositeurs electro actuels ? Aurélien Terrade a décidé pour l'occasion de s'attaquer à quelques monuments de l'opérette pour en faire des samplings assaisonnés à sa sauce synthétique. Mais tout le monde ne l'entend pas ainsi : certains puristes, vieux briscards de l'opérette, ici incarnés par Julie Lalande, Catherine Pourieux, Florence Kolski et Claude Gélébart, sont définitivement réfractaires au changement. Pourtant ces deux mondes aux frontières rigides et a priori antagonistes vont bien finir par se croiser grâce aux vertus de l'humour et au pouvoir fédérateur et bienfaisant de la musique qui, tant qu'elle est bonne, est universelle...

13 octobre : Jour de la Nuit

Animations, expositions, observations astronomiques : une journée pour célébrer la nuit et les étoiles.

Programme détaillé à venir.



Dentiste

Ouverture le 2 juillet du cabinet dentaire du **Dr Gwendoline MENUCELLI**.

Rue des écoles - 87260 Saint-Paul
Tél. 05 19 56 88 38



Recyclerie : Le Mouton à 5 Pattes

Un lieu incontournable, dans un cadre magnifique où il est possible de dénicher toutes sortes d'objets insolites : meubles, bibelots, livres, friperie à petits prix.

Le Mouton à 5 Pattes - Le Métayer
Tél. 06 75 14 69 19 ou 06 82 35 04 97

Lancement d'une OPAH

La Communauté de Communes de Noblat a lancé depuis le début de l'année une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Revitalisation des trois centres-bourgs principaux (Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Paul et Sauviat-sur-Vige).

Cette étude est menée par le groupement SOLiHA Nouvelle-Aquitaine, l'urbaniste Benjamin Haurit et le cabinet Le Creuset Méditerranée.



QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

L'OPAH est un dispositif, porté par l'Etat, la Communauté de Communes, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)... pendant une durée de 3 à 5 ans.

Ce dispositif permet de faire bénéficier les propriétaires bailleurs ou occupants, et parfois aussi les locataires (avec un conventionnement ANAH) d'aides pour améliorer leur logement, selon plusieurs thématiques : **habitat indigne/dégradé, précarité énergétique, adaptation des logements au handicap et au vieillissement, réhabilitation de logements locatifs à loyer modéré...**

Ce dispositif concerne exclusivement les propriétaires privés.

Parallèlement est menée une étude pour la revitalisation des centres bourgs de Saint-Léonard, Saint-Paul et Sauviat-sur-Vige.

Deux temps ont déjà été organisés à Saint-Paul, auxquels toute la population a été invitée à participer. Un « diagnostic en marchant » le 10 avril a permis de faire un état des lieux : habitat dégradé, commerces, liaisons piétonnes...

Puis un atelier « **Imaginons ensemble le centre-ville de demain** » s'est tenu à la mairie début juillet.

La synthèse sera faite pendant l'été par les bureaux d'études. D'autres rendez-vous de concertation seront organisés : vous en serez informé par Saint-Paul Infos, le panneau lumineux et la presse locale.



La rue des insurgés le long du champ de foire à Linards.

L'insurrection de décembre 1851 Saint-Paul - Saint-Bonnet - Linards

(suite du bulletin de janvier 2018)

Nous avons laissé nos insurgés, une trentaine, quittant à l'aube le bourg de Saint-Paul pour se diriger vers Saint-Bonnet par Beaumont (la D12 n'existe pas). Presque tous armés, et au son du tambour et du tocsin, ce groupe commence à faire impression.

Comme par un effet boule de neige, des paysans viennent se joindre à eux, de plus ou moins bon gré, à mesure que le groupe traverse les villages.

Rappelons que les campagnes sont très densément peuplées à cette époque (Saint-Paul compte 2000 habitants, Saint-Bonnet 1500), et la misère ainsi que le mécontentement sont importants. La colonne avance de Beaumont jusqu'à Leycuras, visitant les différents hameaux aux alentours, et arrive sur la place de l'église de Saint-Bonnet en fin de matinée.

Là aussi, on fait sonner le tocsin et on s'empare du tambour. La colonne a largement doublé depuis son départ de Saint-Paul, pour atteindre une centaine de personnes ! On menace le maire mais prudemment, celui-ci ne cherche pas à s'opposer.

En début d'après-midi, la colonne quitte Saint-Bonnet en plusieurs groupes, pour se diriger vers Linards, poursuivant son recrutement dans les villages traversés. Les tambours des gardes nationales de Saint-Paul et Saint-Bonnet sont en tête, Bourneix a passé 2 pistolets dans une ceinture rouge, et le drapeau rouge flotte au bout d'une baïonnette. Ce sont maintenant 2 à 300 personnes qui s'approchent de Linards.

Mais à Limoges les choses ont évolué. Ce 6 décembre, on apprend que la résistance au coup d'état a cessé dans la capitale, et que le soulèvement limousin est donc voué à l'échec. Le préfet a également connaissance de la sédition de Saint-Paul. La ville de Limoges étant maîtrisée, il envoie deux pelotons du 5^e régiment de hussards, accompagnés de gendarmes, à la poursuite des insurgés. Aussitôt, les Républicains envoient des messagers pour donner l'ordre de dispersion aux mouvements en cours. Celui parti pour Saint-Paul sera capturé en route par les hussards... De son côté, le curé de Saint-Bonnet, François Ruchaud, de retour de Limoges, s'élanche les armes à la main à la poursuite des séditeux !

Arrivée à Linards, l'insurrection piétine. Le tocsin sonne, mais les notables s'opposent aux insurgés, et deux gendarmes arrivés de Châteauneuf tentent de bloquer la route qui sort de la localité. Le temps passe, on tergiverse, le ton monte et quelques coups sont échangés. On hésite cependant à ouvrir le feu.

Pendant ce temps, les premiers hussards guidés par des éclaireurs atteignent Linards en milieu d'après-midi. Dès qu'ils repèrent l'attroupement, ils chargent pour bénéficier de l'effet de surprise. Rappelons que le bourg ne pré-

sente pas la physionomie actuelle avec cette grande ligne droite. A l'époque, on entre par l'actuelle rue de Soufflenheim avant de déboucher sur la droite vers la place de l'église. La charge est donc violente dans cette rue du haut du bourg de quelques mètres de large. Des coups de feu sont échangés, la foule, surprise, est bousculée par les chevaux, et la cavalerie se déploie sur l'actuel champ de foire pour rattraper les fugitifs qui tentent de s'échapper ou de se cacher dans le bourg. On comptera une dizaine de blessés plus ou moins graves.

On procède aux arrestations. Les prisonniers sont entassés dans l'école et seront rejoints au fur et à mesure par d'autres insurgés. Ceux-ci, dans l'ignorance de l'arrivée des hussards, rejoignent Linards pour se joindre à l'insurrection et seront accueillis par la cavalerie ! Les Hussards campent dans le bourg pour la nuit car ils craignent des renforts d'insurgés. Partout, des gendarmes procèdent aux interpellations autour du bourg et dans les communes où des débuts d'insurrection ont été interrompus sur contre-ordre des messagers. Les interrogatoires commencent à Saint-Paul, Saint-Bonnet et Linards. On cherche les meneurs, l'instruction débute et les prisonniers sont bientôt transférés à la prison de Limoges.

Au final, une centaine de personnes seront inculpées par une commission mixte (civile/militaire) créée pour l'occasion dans tous les départements où eurent lieu des séditions. 11 inculpés sont de Saint-Paul, dont 4 seront condamnés à l'expulsion. D'autres feront de la prison. Les meneurs Bourneix et Mazaud seront condamnés, le premier au bagne en Algérie, le second à l'expulsion.

C'est la seule insurrection au coup d'état qui aura lieu dans la région, et cette étonnante histoire, aujourd'hui oubliée de la mémoire populaire, aurait pu s'arrêter là si, 30 ans après les faits, après la chute du second empire, la République restaurée ne s'était rappelée de ceux qui s'étaient opposés au coup d'état du 2 décembre.

Des commissions examinèrent les dossiers en vue de réparations en retenant le principe de versement par la République d'une récompense à ses anciens défenseurs. Concrètement il s'agissait de pensions versées aux anciens insurgés (ou à leurs descendants) en fonction des préjudices subis. 3 insurgés de Saint-Paul se virent attribuer des pensions variables.

NOM	PRÉNOM	ÂGE	ADRESSE	PROFESSION	PEINE
BOUILLAGUET	François	26	Bourg	Terrassier	Expulsion
BOURY, dit GRAGNAEU	Martial	35	Beaumont	Cultivateur	Expulsion
LHERMITE	Léonard	56	Artrat	Sabotier/Menusier	Expulsion
SARRE	Pierre	32	Beaumont	Cultivateur	Expulsion

Liste des condamnés à l'expulsion de Saint-Paul (Expulsion signifie expulsion à l'étranger, Angleterre et Belgique dans les cas présents).

